AGRO ÉCOLOGIE
AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Agir sur le territoire pour la nature, les ressources en eau et l'agriculture

- Cahier rive gauche de la Saône -

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

Version 2016

L'EUROPE S'ENGAGE en AUVERGNE – RhôneAlpes avec le FEADER

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

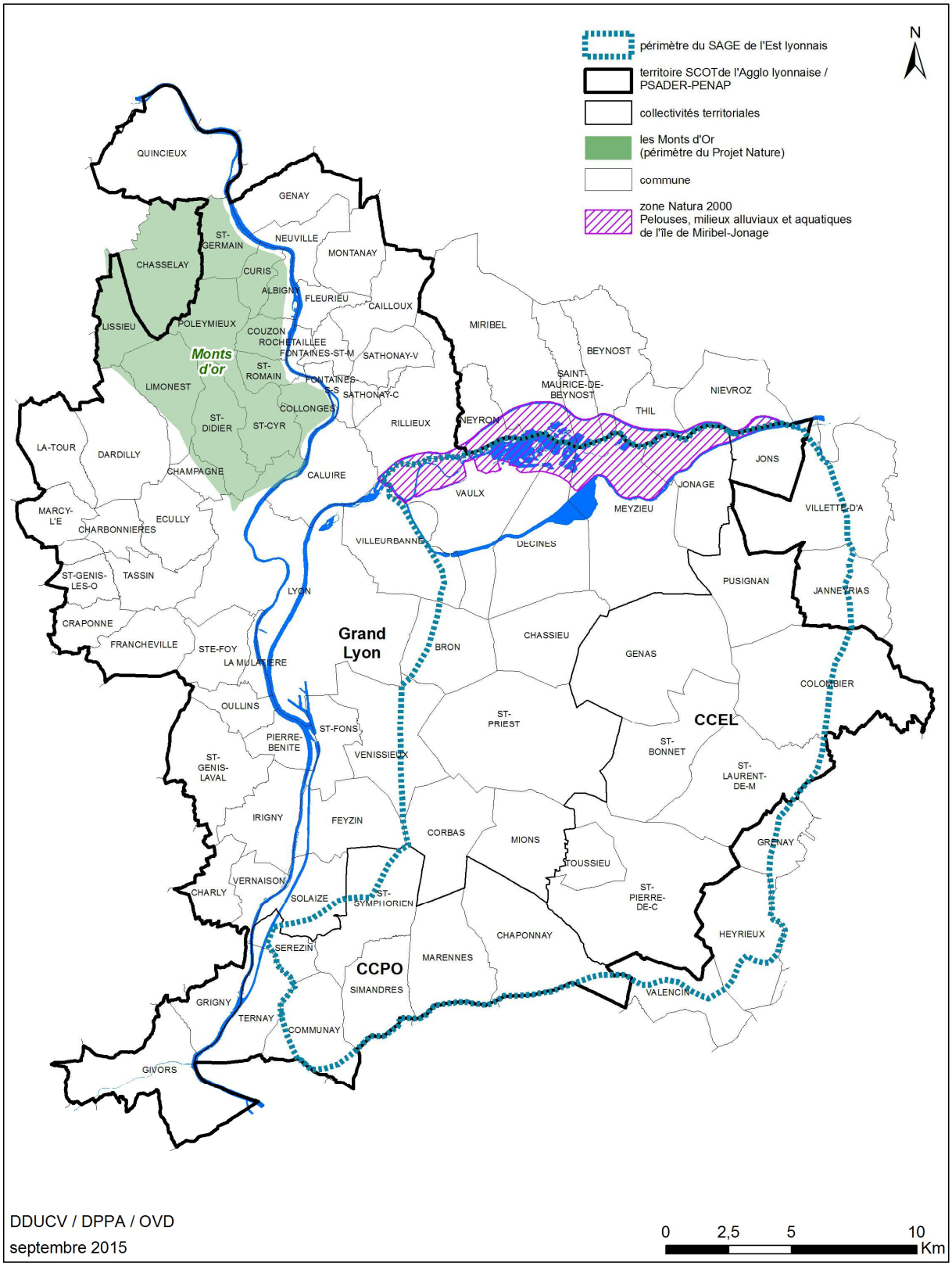

Périmètre du PAEC de l'Agglomération Lyonnaise

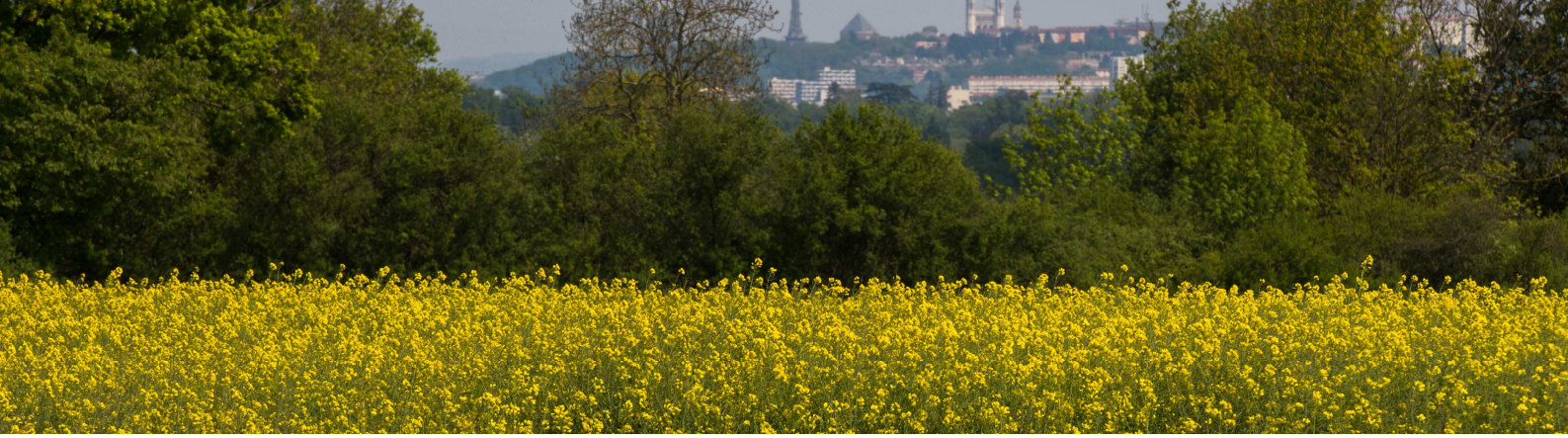

1. Les acteurs du monde agricole réunis autour d'un projet commun : la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau

Le PAEC : une opportunité de faire bénéficier aux agriculteurs des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Fédérés par la métropole de Lyon, 26 partenaires (collectivités, organismes économiques agricoles et associations) ont souhaité répondre à l'appel à projet régional afin de faire bénéficier des fonds européens les agriculteurs de l'agglomération.

Tous les partenaires se sont concertés dans l'objectif commun de soutenir le développement de l'agro-écologie afin de répondre à un double enjeu :

- <u>dans l'est lyonnais</u> : la protection des nappes d'eau souterraines, d'une importance capitale dans l'alimentation en eau potable de 1,3 millions d'habitants ;

- <u>dans l'ouest lyonnais</u> : l'entretien de l'espace et la préservation des réservoirs de biodiversité ainsi que des corridors biologiques favorables aux espèces emblématiques du territoire.

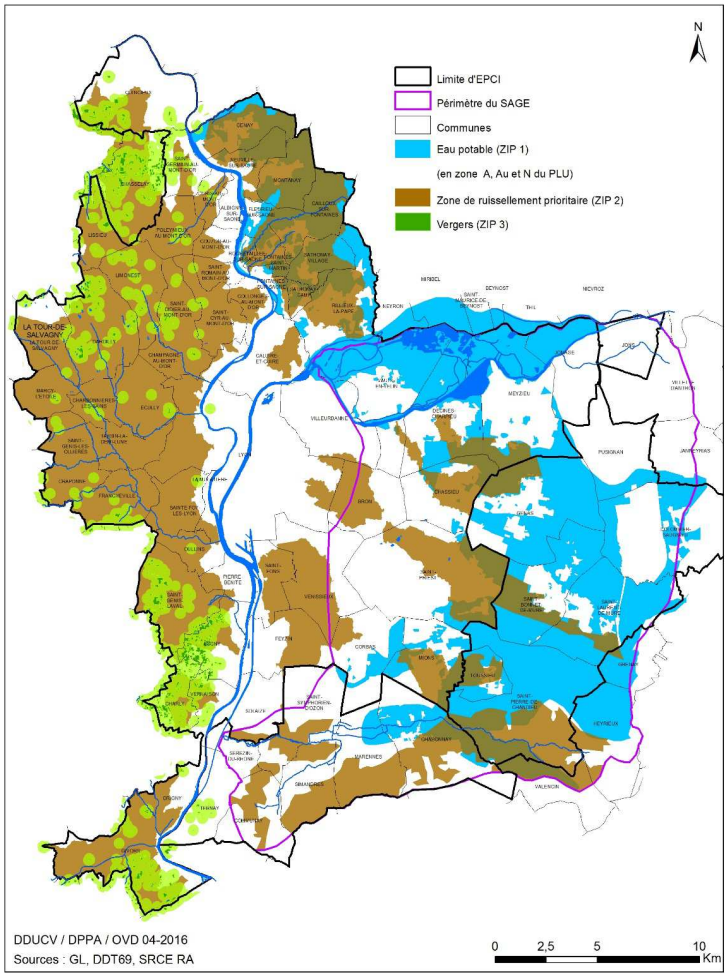

Les 3 zones d'intervention prioritaire (ZIP) de l'enjeu eau Lyonnaise

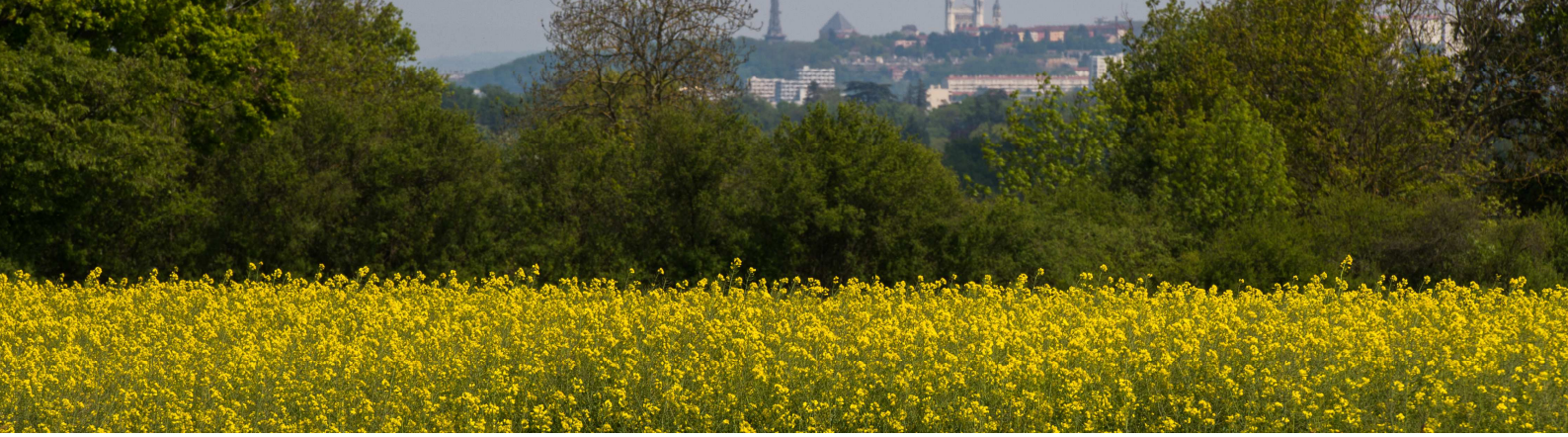

C’est la Saône, puis le Rhône, qui marque la limite entre les deux territoires : Rive droite et Rive gauche.

Pour répondre à ces enjeux, il est essentiel de favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l’environnement tout en maintenant le revenu agricole : implantation de couverts favorables à la biodiversité, allongement des rotations, limitation de l’utilisation des produits phytosanitaires ou mise en place de nouvelles techniques agronomiques comme l’agriculture de conservation...

Reconnaître le travail des agriculteurs du territoire et promouvoir l’agro-écologie

Le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) permet d’initier de nouvelles pratiques tout en mobilisant près de 4,7 millions d’euros, dont 3,4 millions d’euros de crédits européens sur 7 ans.

Le diagnostic : un accompagnement individuel pour des performances économiques et environnementales personnalisées

Un diagnostic global de l’exploitation permettra de faire le point sur les pratiques agronomiques afin de mettre en œuvre les MAEC les plus adaptées, dans un objectif de faisabilité économique.

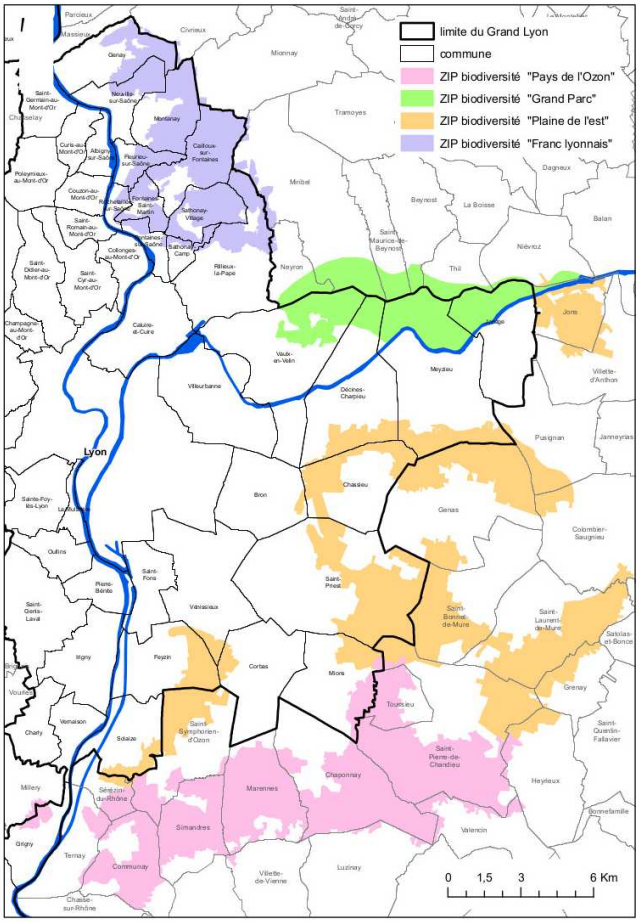

Périmètre des ZIP Biodiversité rive gauche de la Saône

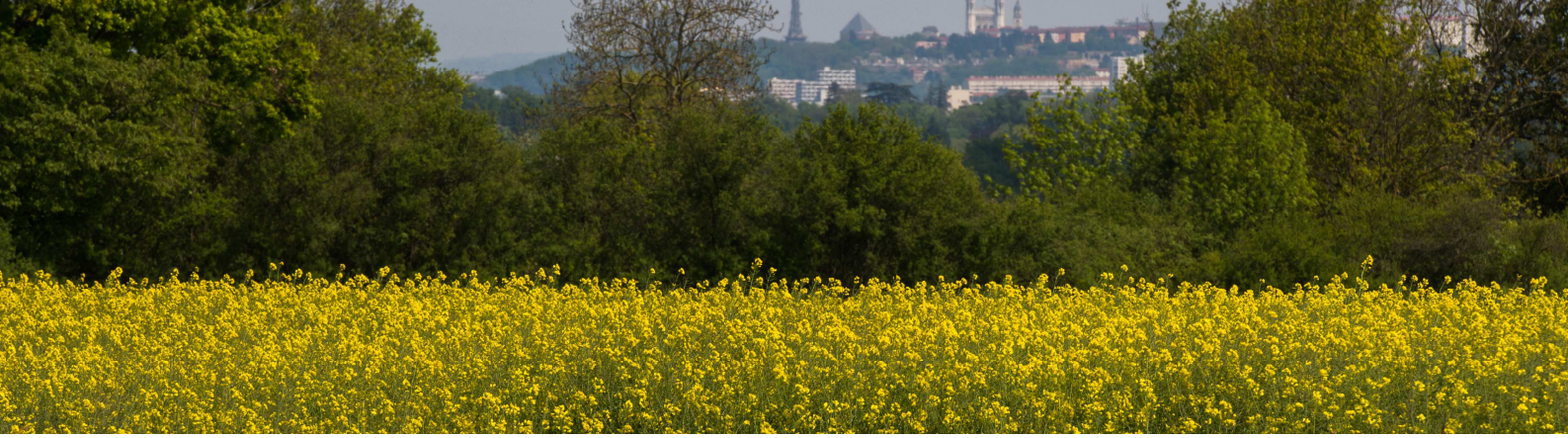

2. Les MAEC, qu'est-ce que c'est ?

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont cofinancées par l'État, l'Agence de l'eau, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et les collectivités locales.
Ces engagements souscrits par les exploitants agricoles lors de leur déclaration PAC visent à accompagner aussi bien le changement de pratiques, afin de réduire les pressions agricoles sur l'environnement, que le maintien des pratiques agricoles favorables.
Chaque mesure correspond à un cahier des charges précis et donne lieu à une indemnisation annuelle en contrepartie d'un engagement de 5 ans.

Le projet ne comprend-il que des MAEC ?

Non. Dans la construction de leur projet, les collectivités ne voulaient pas se limiter aux seules MAEC. Elles ont conçu un projet plus large comprenant également :

- des diagnostics entièrement gratuits, pour faire le point sur les pratiques et voir ce qu'il est possible de mettre en place qui soit économiquement rentable ;
- des aides aux investissements pour du matériel d'entretien de l'espace (lamier par exemple) et d'amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires (aire de lavage par exemple) ;
- un conseil technique individuel (également gratuit pour l'exploitant), chaque année durant toute la durée du projet ;
- des formations et des animations collectives
- un soutien à la mise en place de nouvelles filières (luzerne, soja…).

À la demande de la profession agricole, la Métropole a également engagé une réflexion visant à mettre en place des mesures agro-environnementales « innovantes » adaptées au territoire comme l'agriculture de conservation, les techniques culturales simplifiées, etc.

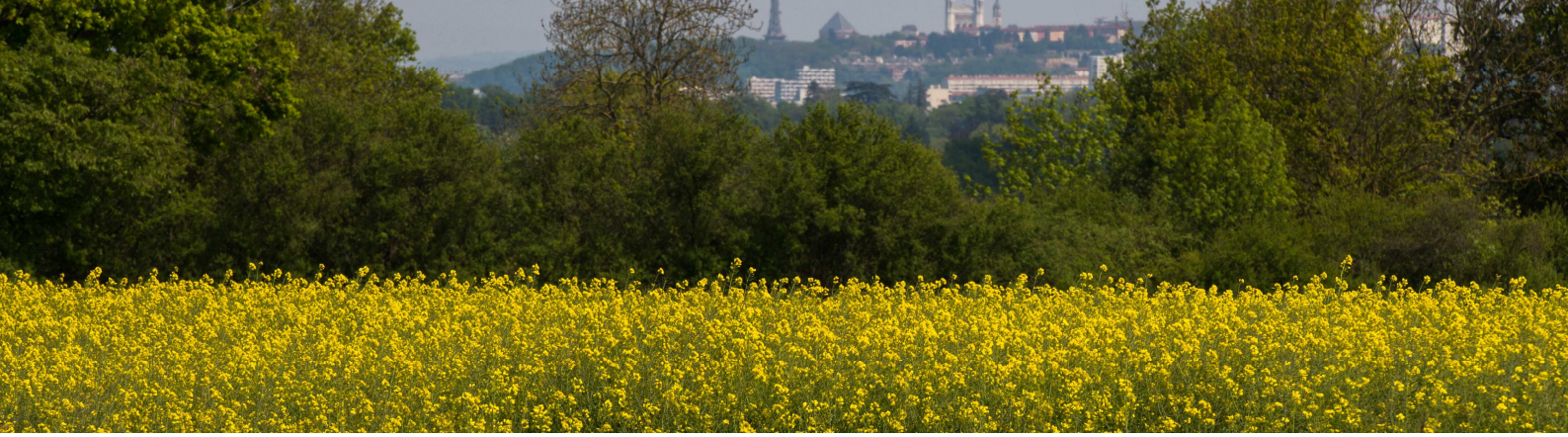

Comment faire pour souscrire et s'engager dans cette démarche ?

① **Les conditions d'éligibilité :**
- être une personne physique ou morale exerçant une activité agricole,
- ne pas avoir fait valoir ses droits à la retraite,
- les sociétés aussi peuvent s'engager en MAEC,
- l'engagement dure 5 ans.

② **Dans le cas général, prendre contact avec votre conseiller habituel** :
- Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire,
- Chambre d'agriculture du Rhône,
- Coopérative La Dauphinoise,
- Établissements Bernard,
- GAIC François Cholat,
- Terre d'Alliances.

Si vous souhaitez travailler sur la thématique spécifique « biodiversité », contactez :
- Daphné Dumazel (Conservatoire des Espaces Naturels) au 04 72 31 84 50
- Antoine Herrmann (Fédération départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon) au 06 86 41 82 91

Enfin, en ce qui concerne l'« érosion », vos contacts restent
- Mathieu Novel (06 79 78 66 07),
- Ludovic Badoil sur le territoire de la Métropole (06 67 13 87 03), et
- Thomas Avarello sur l'Ozon (07 78 41 52 07)

③ **Réaliser le diagnostic d'exploitation agricole avec les animateurs du projet pour identifier les mesures adaptées à votre exploitation.**

④ **Prendre connaissance des cahiers des charges détaillés des mesures**

⑤ **Définir la ou les parcelles à engager dans une mesure.**

⑥ **Remplir le formulaire de demande** (en même temps que votre déclaration PAC)

Toutes les informations (périmètres concernés, cahier des charges des mesures, dates de réunions, accompagnement gratuit et individuel, …) sur
http://www.agri-lyonnaise.top

Contacts et inscriptions au journal électronique par courriel à
animation@agri-lyonnaise.top

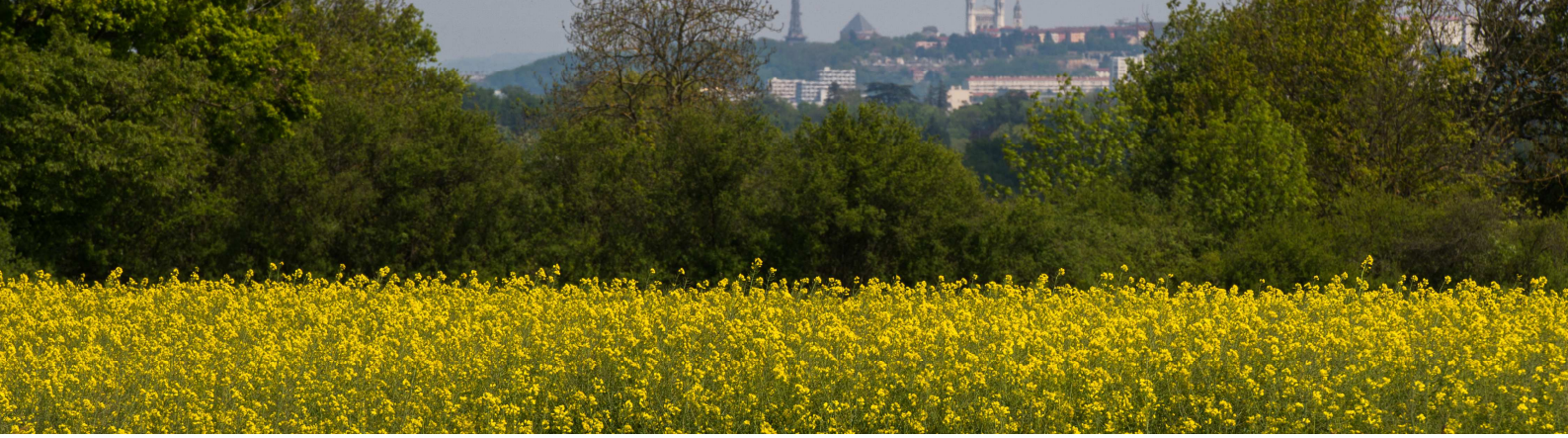

3.Les mesures

ENJEUX EAU

Rive gauche de la Saône, les enjeux concernent plus particulièrement l'amélioration de la qualité de l'eau par la protection des eaux souterraines et la lutte contre l'érosion. Ce secteur recouvre les aires d'alimentation et de captages identifiées par la métropole de Lyon comme particulièrement stratégiques pour l'alimentation en eau potable des 1,3 millions d'habitants de l'agglomération.

A. Protection de l'eau potable

› Enjeux agro-environnementaux

Les enjeux consistent à limiter le lessivage de l'azote ainsi que le transfert des produits phytosanitaires vers les eaux souterraines et/ou superficielles.
Les objectifs visent à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (selon différentes modalités), à développer les légumineuses afin d'allonger les rotations en grandes cultures ainsi qu'à favoriser l'implantation de couverts herbacés mobilisant moins d'intrants et permettant d'améliorer la valeur agronomique des sols, combinée ou non à l'absence de fertilisation.

› Liste des MAEC proposées

Type de couvert	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant par hectare et par an
Grandes cultures	RA_AL01_GC01	Suppression des traitements herbicides de synthèse	134,39 €
	RA_AL01_GC02	Suppression des traitements pesticides de synthèse	269,89 €

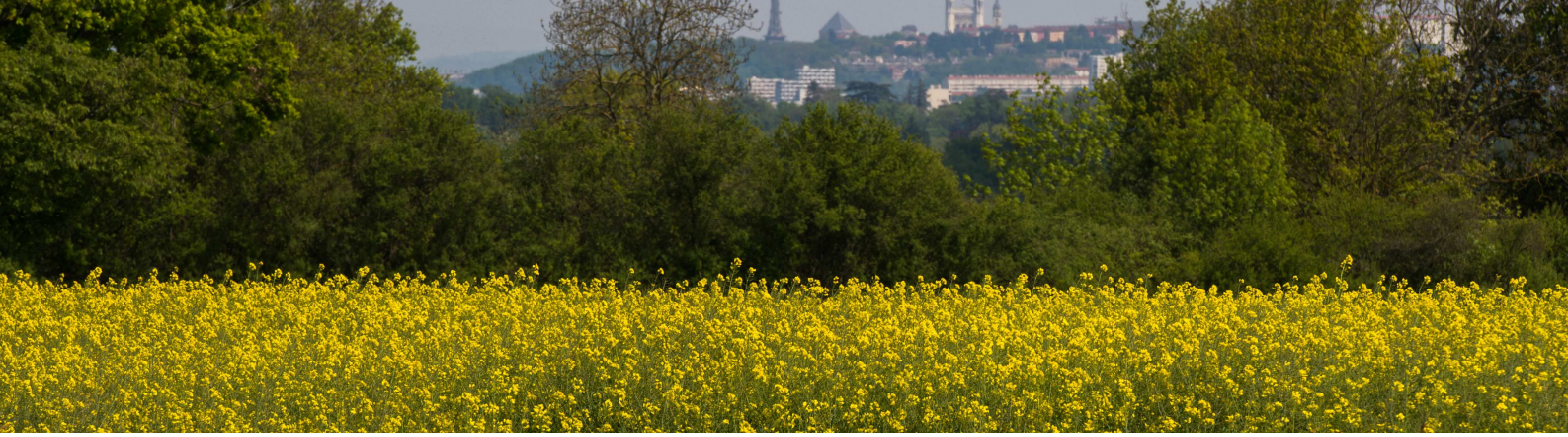

Type de couvert	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant par hectare et par an
Grandes cultures	RA_AL01_GC03	Réduction de 30% des traitements herbicides en 5 ans	61,63 €
	RA_AL01_GC04	Réduction de 40% des traitements herbicides en 5 ans	99,13 €
	RA_AL01_GC05	Réduction de 35% des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. **30 %** de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)	75,91 €
	RA_AL01_GC06	Réduction de 50% des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. **30 %** de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)	129,47 €
	RA_AL01_GC07	Réduction de 35% des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. **60 %** de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)	52,79 €
	RA_AL01_GC08	Réduction de 50% des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. **60 %** de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)	85,19 €
	RA_AL01_GC09	Utilisation de la lutte biologique	67,06 €
	RA_AL01_GC10	Implantation d'une culture de légumineuse	77,93 €

Type de couvert	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant par hectare et par an
Grandes cultures	RA_AL01_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25 €
	RA_AL01_HE04	Implantation d'un couvert herbacé et absence totale de fertilisation azotée	417,82 €
	RA_AL01_SGN1	Diversification de l'assolement et gestion économe des produits phytosanitaires	114,78 €

B. Lutte contre le ruissellement

› Enjeux agro-environnementaux

Le second enjeu retenu concerne la problématique du ruissellement à laquelle sont confrontés principalement le Franc Lyonnais, les secteurs à petite collines morainiques dans l'Est ainsi que l'Ozon. Il s'agit d'un facteur important dans les transferts d'éléments polluants vers les cours d'eau.
Les objectifs visent à implanter des couverts herbacés en bordure de parcelle avec une absence de fertilisation azotée ainsi que de traitements phytosanitaires.

› MAEC proposées

Type de couvert	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant par hectare et par an
Grandes Cultures	RA_AL02_HE04	Implantation d'un couvert herbacé et absence totale de fertilisation azotée	417,82 €

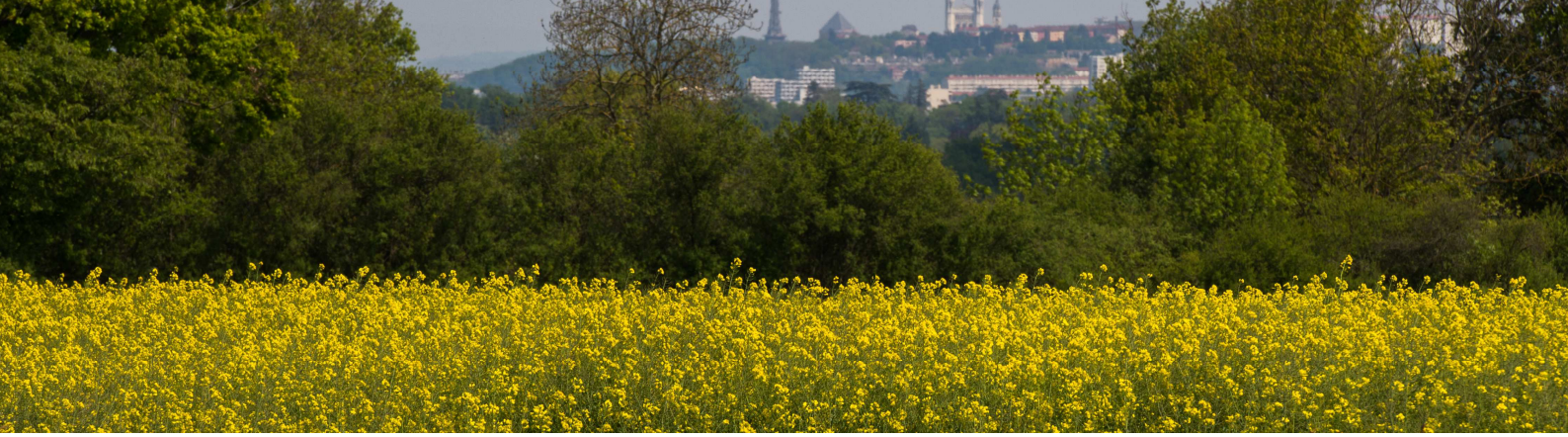

ENJEUX BIODIVERSITÉ

Rive gauche de la Saône, quatre zones distinctes ont été identifiées : le Franc Lyonnais, le Grand Parc de Miribel Jonage, la Plaine de l'Est et le Pays de l'Ozon.

A. Le Franc Lyonnais

› Enjeux agro-environnementaux

Au-delà du risque érosif fort, le Franc Lyonnais se caractérise par une mosaïque de milieux, avec un fort intérêt écologique des prairies en fonds de vallée. Le développement des céréales a tendance à réduire cette biodiversité.

Les objectifs visent donc à favoriser la gestion des prairies et des infrastructures agro-écologiques associées ainsi qu'à encourager le développement des couverts herbacés comme des couverts faunistiques et floristiques.

› Liste des MAEC proposées

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant par hectare et par an
Grandes cultures	RA_AL07_HE01	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (100%)	600,00 €
	RA_AL07_HE02	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (20%)	120,00 €
	RA_AL07_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25 €
Surfaces en herbe	RA_AL07_HE11	Retard de fauche au 15 juin (100%)	177,00 €
	RA_AL07_HE12	Retard de fauche au 1er juillet (100%)	223,00 €
	RA_AL07_HE08	Maintien de la richesse floristique	66,01 €
Haies	RA_AL07_HA01	Entretien des haies	36 € / 100m

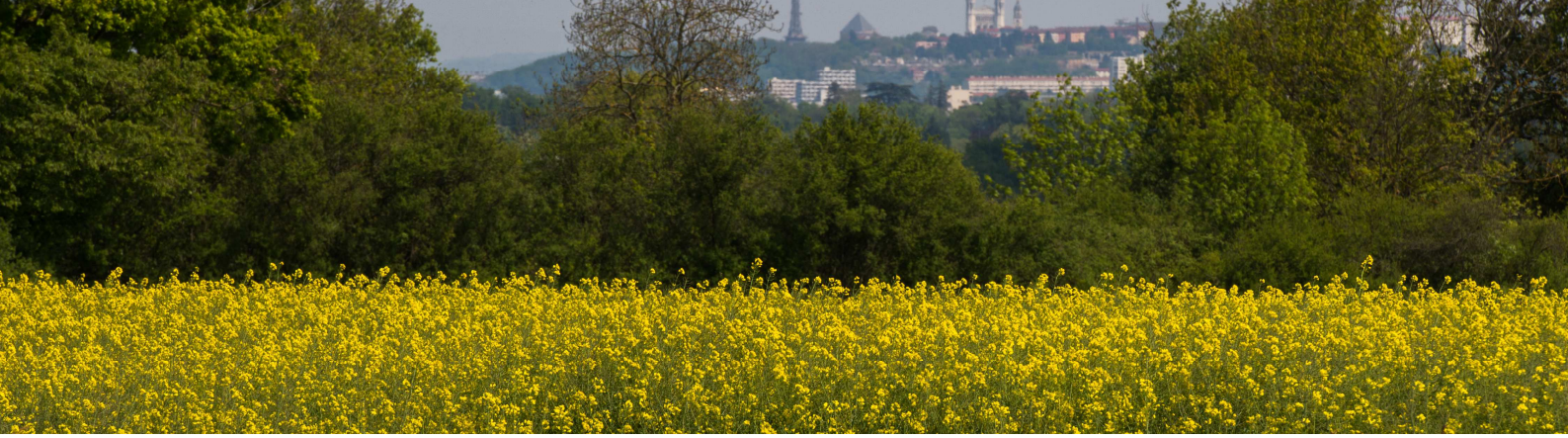

B. Miribel-Jonage

› Enjeux agro-environnementaux

Les enjeux consistent à favoriser la biodiversité remarquable de l'unique zone Natura 2000 du territoire avec le maintien des pelouses sèches et des infrastructures agro-écologiques.
L'ensemble des mesures contractualisables visant à la mise en œuvre du plan de gestion de la zone Natura 2000 a été retenu.

› Liste des MAEC proposées

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant par hectare et par an
Grandes cultures	RA_AL08_HE01	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (100%)	600,00
	RA_AL08_HE02	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (20%)	120,00
	RA_AL08_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25
Surfaces en herbe	RA_AL08_HE11	Retard de fauche au 15 juin (100%)	177,00
	RA_AL08_HE12	Retard de fauche au 1er juillet (100%)	223,00
	RA_AL08_HE08	Maintien de la richesse floristique	66,01
	RA_AL08_HE06	Élimination des espèces ligneuses	95,42
	RA_AL08_HE07	Absence totale de fertilisation azotée	131,00
	RA_AL08_HE10	Mise en œuvre d'un plan de gestion pastoral	75,44

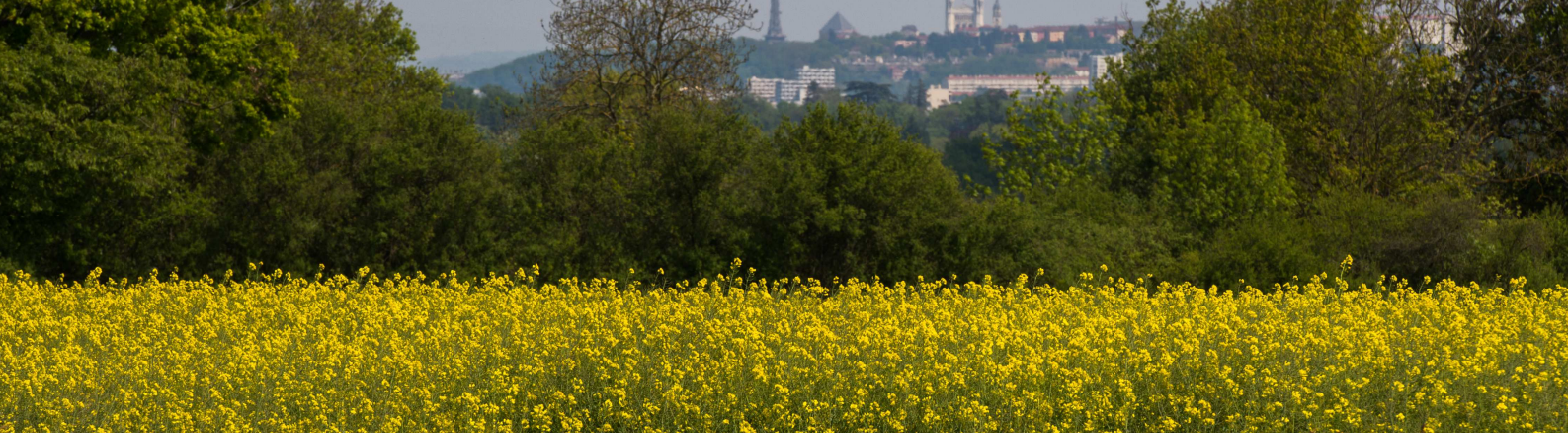

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant par hectare et par an
Haies	RA_AL08_HA01	Entretien des haies	36 € / 100m

C. Plaine de l'Est

› Enjeux agro-environnementaux

Les enjeux consistent à limiter l'impact des parcelles en monoculture sur la biodiversité sur ce territoire.

Les objectifs visent donc à encourager le développement d'infrastructures agro-écologiques telles que des couverts herbacés et d'intérêts faunistiques et floristiques pour créer des zones de refuge pour la faune et les auxiliaires.

› Liste des MAEC proposées

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant par hectare et par an
Grandes cultures	RA_AL09_HE01	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (100%)	600,00 €
	RA_AL09_HE02	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (20%)	120,00 €
	RA_AL09_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25 €
Haies	RA_AL09_HA01	Entretien des haies	36 € / 100m

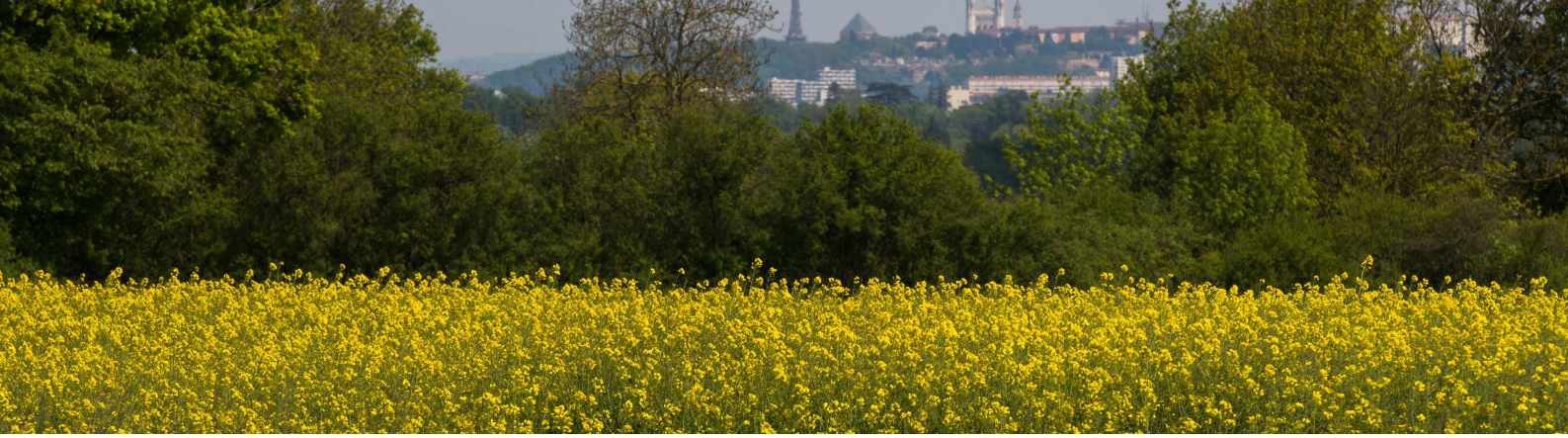

D. Val d'Ozon et Balmes viennoises

› Enjeux agro-environnementaux

Les Balmes viennoises se caractérisent par un fort risque de déprise et de développement des friches sur les coteaux du fait du recul de l'activité d'élevage. Le développement des grandes cultures dans le Val d'Ozon doit être accompagné pour éviter un appauvrissement de la biodiversité.
Les objectifs visent donc à favoriser la gestion des prairies et des infrastructures agro-écologiques associées ainsi qu'à encourager le développement des couverts herbacés comme des couverts d'intérêts faunistiques et floristiques.

› Liste des MAEC proposées

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant par hectare et par an
Grandes cultures	RA_AL10_HE01	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (100%)	600,00
	RA_AL10_HE02	Implantation d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (20%)	120,00
	RA_AL10_HE03	Implantation d'un couvert herbacé	287,25
Surfaces en herbe	RA_AL10_HE11	Retard de fauche au 25 juin (100%)	146,00
	RA_AL10_HE12	Retard de fauche au 1er juillet (50%)	95,00
	RA_AL10_HE08	Maintien de la richesse floristique	66,01
	RA_AL10_HE07	Absence totale de fertilisation azotée	131,00
	RA_AL10_HE05	Ajustement de la pression de pâturage	75,44
	RA_AL10_HE10	Mise en œuvre d'un plan de gestion pastoral	75,44
Haies	RA_AL10_HA01	Entretien des haies	36 € / 100m

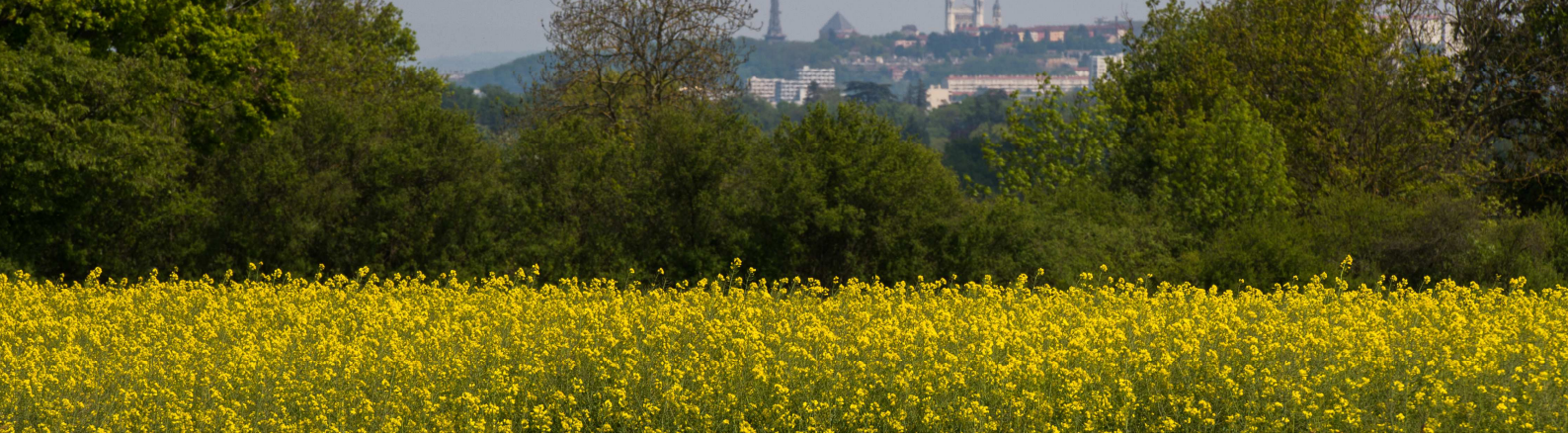

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant par hectare et par an
Ripisylves	RA_AL10_RI01	Entretien des ripisylves	101 € / 100m
Mares	RA_AL10_PE01	Restauration et entretien de mares	58,00 €/mare

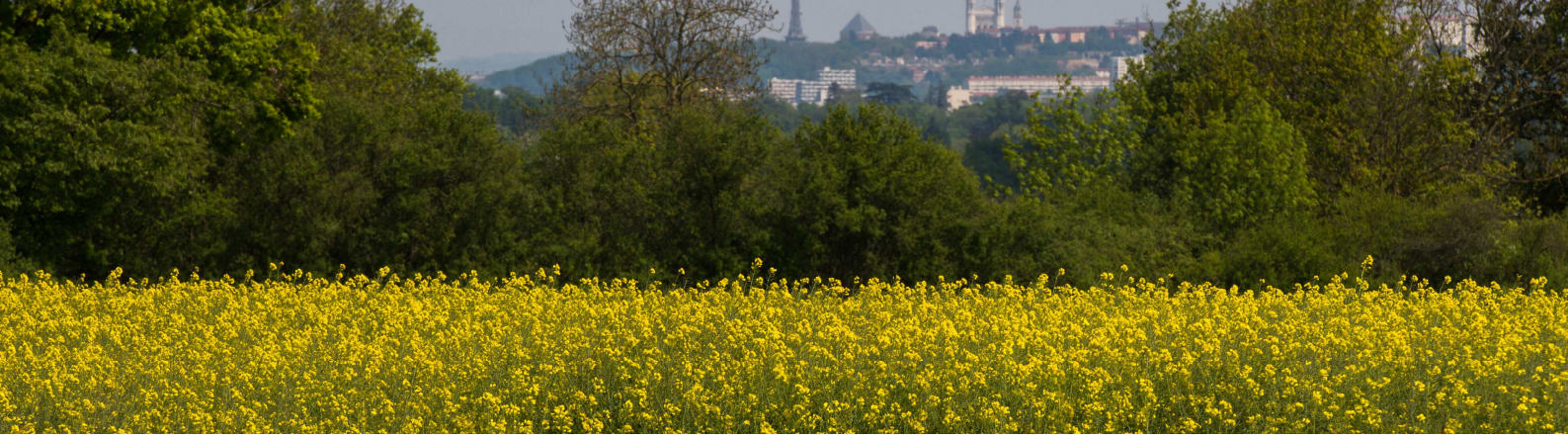

Notes

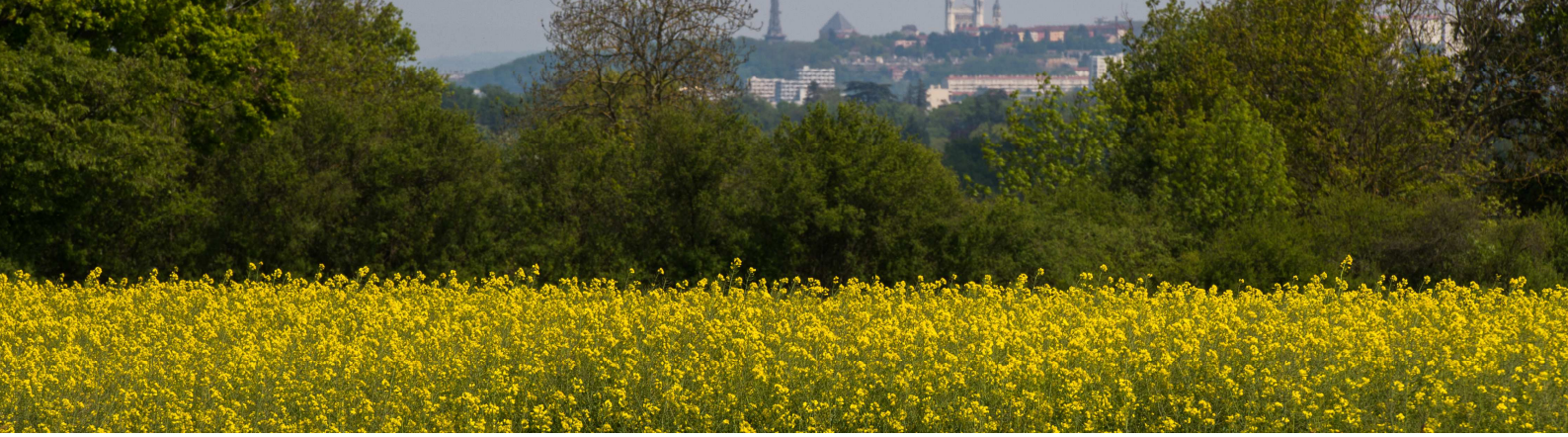

CONTACTS UTILES

Pour en savoir plus sur le programme de développement de l'agroécologie sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, n'hésitez pas à contacter les animateurs du dispositif :

Chambre d'agriculture du Rhône
Mathieu Novel - 06 79 78 66 07

Métropole de Lyon
Fabien Chaufournier - 06 95 85 89 58

Courriel : animation@agri-lyonnaise.top

Les informations contenues dans ce document sont librement réutilisables, sous réserve d'en mentionner l'origine, de ne pas les utiliser dans un cadre commercial, de diffuser le projet ayant valorisé ces données dans les mêmes conditions (avec la même licence Creative Commons) et sans apporter de restrictions complémentaires à leur utilisation.